



DÉPOUILLEMENT

D'ARBRE DE NOËL DE POINTE-FORTUNE

DIMANCHE, 1^{er} Décembre 2019

Nous vous invitons à la salle communautaire (694 rue Tisseur) où aura lieu le dépouillement d'arbre de Noël pour tous les enfants de moins de 10 ans.

NOUVELLE PROGRAMATION

- 9 :30 Ouverture des portes de la salle
- Maquillage et musique
 - Nous vous servirons notre traditionnel buffet,
 - Cette année il sera servi comme petit déjeuner (style brunch)
 - Spectacle de magie
 - Appel du père Noël, les enfants qui sont inscrits pour le dépouillement recevront leur cadeau de la part du père Noël

IMPORTANT, IMPORTANT, IMPORTANT

Les enfants inscrits pour cette fête doivent être présents afin de recevoir leur cadeau, aucun cadeau sera remis après l'évènement
Merci de votre compréhension.



Stéphanie Séguin : 514 952-0652
lesloisirsdepointefortune@hotmail.com

*Joyeux Noël
et Bonne Année 2020 !*

Votre comité des Loisirs de Pointe-Fortune





Mots du maire

« *Chers Pointe-Fortunais et chères Pointe-Fortunaises,
En cette fin d'année, je vous présente les principales réalisations
de l'année 2019.* »

TRAVAUX ET MISE À NIVEAU

Cette année, le conseil a obtenu de madame la députée Maryline Picard des subventions cumulées de 38 000\$ qui en plus du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023 ont permis de réaliser les travaux de resurfaçage de la chaussée des rues Inter-Provinciale et Charette. Également, le même programme (TECQ) a permis la réalisation des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chouinard et de drainage des rues Nantel et Tisseur.

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

De plus, deux subventions cumulées de 20 000\$ obtenues de la compagnie Enbridge Inc. ont permis l'achat de mobilier urbain et le remplacement de la bande de la patinoire dans le parc Olivier-Guimond. D'ailleurs je profite de l'occasion pour remercier trois citoyens qui ont offert leur service bénévolement pour démonter et remonter la bande de la patinoire. Cette contribution volontaire a permis à la municipalité d'économiser près de 5 000\$. Merci donc à Messieurs Gilles Deschamps, Richard Delisle et Jocelyn Girard.

SÉCURITÉ CIVILE

Au printemps 2019, la municipalité a encore une fois été frappée par des inondations. Cette année grâce à l'entente multimunicipale en sécurité civile, établie avec la ville de Rigaud et la municipalité de Très-St-Rédempteur, nous avons été en mesure d'améliorer notre capacité à répondre à cet aléa naturel. Ainsi malgré la durée du sinistre, la municipalité n'a pas eu à déclarer d'État d'urgence et d'évacuation obligatoire comme en 2017. Les dommages aux résidences bien que importants ont été moindres et peu de citoyens ont eu recours à de l'hébergement temporaire.

Ainsi, nous continuons nos démarches d'optimisation du plan multimunicipale de mesures d'urgences en collaboration avec le Comité Multimunicipale de Sécurité Civile (CMSC) créé en 2017. Dans cet optique, il est important de savoir que la municipalité a mis en place un automate d'appel pour informer les citoyens en cas d'éventuelles urgences climatiques. Pour être alertés, les citoyens doivent demander d'être ajoutés sur la liste de l'automate d'appel. Si vous désirez être inscrit sur l'automate d'appel, vous n'avez qu'à communiquer avec la municipalité pour nous donner votre autorisation et vos coordonnées.

ENVIRONNEMENT

En début d'année, nous avons été informés de dépôts de sols potentiellement contaminés sur des propriétés de Pointe-Fortune. Des démarches de vérifications et de validations de la qualité de ces sols ont été entreprises avec le Ministère de l'Environnement et nous suivons le dossier avec ce Ministère. Pour mieux contrôler les futurs projets de remblais, nous avons modifié le règlement sur les permis et certificats en y ajoutant des règles obligeant les propriétaires à démontrer un contrôle de la qualité des sols qui pourraient être amenés sur ces sites de remblais.

COMMUNICATION CITOYENNE

Depuis le début de l'année 2018 nous avons mis en place une info lettre. Déjà plusieurs citoyens nous ont transmis leur adresse courriel pour être informé par courriel de diverses informations municipales. J'invite donc tous les citoyens à communiquer leur adresse courriel à la municipalité pour que nous puissions vous inscrire à notre liste d'envoi de l'Info lettre. Nous avons également mis en place une page Facebook pour la municipalité. Ces deux outils de communication avec la population sont très utiles et je tiens à remercier Madame Sandra Lavoratore qui contribue bénévolement à les alimenter. **Les réunions du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi : C'est l'endroit et l'occasion pour vous de poser vos questions**

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous, en mon nom et en celui du conseil, de joyeuses fêtes et vous invite à participer en grand nombre aux activités municipales.

François Bélanger,
maire



OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont:
Lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre au 5 janvier 2020 inclusivement.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2020, les réunions du Conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi :

Calendrier des réunions :

lundi 6 janvier	lundi 6 juillet
lundi 3 février	lundi 3 août
lundi 2 mars	mardi 8 septembre
lundi 6 avril	lundi 5 octobre
lundi 4 mai	lundi 2 novembre
lundi 1 juin	lundi 7 décembre

PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

PERSONNEL

Directeur général et secrétaire-trésorier

Jean-Charles Filion, poste 2

Inspectrice municipale/Adjointe administration

Andréa Chouinard, poste 4

Adjointe à la direction/comptabilité

Louise Arcand, poste 3

ÉLUS

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Lucie Lacelle

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

Vous pouvez consulter notre site web au www.pointefortune.ca pour plus d'information et obtenir les formulaires pour tous les permis, voir les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, le plan d'urbanisme et certains règlements.

ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

Hébergement La Passerelle
450-424-6077

Centre d'archives de V-S
450-424-5627

Recypro
(récupération et recyclage de matériel informatique et électronique)
450-562-7740

Carrefour jeunesse-emploi (16 à 35 ans)
450-455-3185

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges
450-424-9029

Prime-vert (aide financière pour agriculteurs)
450-427-2000

Magie des mots (Jeunes de 4 et 5 années)
877-606-1331

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINITRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelconque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements?

Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur.

Informez-vous sur : www.pointefortune.ca

TRANSPORT ADAPTÉ

Transport Soleil Inc. offre un transport adapté à toute personne répondant aux critères d'admissibilité. Un formulaire doit être complété par votre médecin de famille.

Transport Soleil Inc.
450 424-0744
www.transportsoleil.qc.ca



En bref...

SUBVENTION POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES DES JEUNES

Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra un montant maximal de 50,00\$ dollars par enfant ou étudiant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

Les coûts d'abonnement à la bibliothèque de Rigaud sont admissibles pour toute personne :

- Enfant moins de 13 ans un montant de 10\$ est remboursable.
- 14 ans et plus un montant 30.00\$ dollars est remboursable.
- Abonnement familial un montant 50.00\$ par famille.

COMITÉ DES LOISIRS

Nous désirons vous remercier pour votre participation en grand nombre à la fête familiale de septembre dernier. Vous êtes intéressés à participer à la vie communautaire de la municipalité ? Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles !

Stéphanie Séguin : 514 952-0652
lesloisirsdepointefortune@hotmail.com



GUIGNOLÉE 2019

C'est le **30 novembre prochain** qu'aura lieu la collecte des denrées non périssables, sur le territoire de Pointe-Fortune, entre 9 et 12h.



POINTE-FORTUNE D'ANTAN

La rivière des Outaouais à Pointe-Fortune a été témoin, à travers les années, de plusieurs accidents et de nombreuses noyades. Durant les hivers, les résidents de Pointe-Fortune voulant se rendre à Carillon empruntaient comme route, à leurs risques et périls, la rivière des Outaouais. Voici deux anecdotes, l'une concernant mon grand-père Benoit D'Amour et l'autre, Rodrigue Lalonde qui tenait magasin situé sur la frontière Québec/Ontario, dans le village de Pointe-Fortune, à l'intersection du chemin des Outaouais et de la montée Interprovinciale.

C'était juste avant Noël 1939 quand grand-papa Benoit, accompagné de deux de ses amis Fournier de la « Pointe » traversaient en camion la rivière des Outaouais. Ils étaient rendus au milieu de la rivière lorsqu'ils ont senti les roues à l'arrière du camion s'engouffrer sous l'eau. La glace à cet endroit était trop mince pour soutenir le poids du véhicule. Les trois hommes ont juste eu le temps de sauter en bas avant que le camion ne sombre complètement sous l'eau. On dit que la rivière où l'accident est survenu avait 65 pieds de profondeur !

Quelques jours plus tard, Rodrigue Lalonde, époux d'Olympe Séguin, revenait de Carillon en Oldsmobile, par voie de la rivière. À 50 pieds de la rive, son auto s'enfonça dans 15 pieds d'eau. Rodrigue a eu aussi le temps de se libérer de sa fâcheuse position. Quelques jours plus tard, on a dû retirer sa voiture de la rivière !

Lorraine Auerbach Chevrier

Source : L'interrogation, 28 décembre 1939.

COMITÉ ÂGE D'OR

Je désire souhaiter bienvenue aux membres de l'âge d'or de Pointe-Fortune. Les jeudis soir à 19h, si des gens désirent se joindre à nous dans la joie de vivre pour des parties amicales de dards, de cartes et il y a aussi pour les plus solitaires des casse-têtes, vous êtes les bienvenus.

Pour plus de détails contactez :

Mme Thérèse Coupal

514-758-3122

GAGNANTS DU CONCOURS

« FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »

1^{ER} PRIX 250\$ A MMES FRANCE CÔTÉ ET JEANNIE ROYER

2^E PRIX 150\$ A MME MURIELLE LEPAGE

3^E PRIX 100\$ A MM. SYLVAIN BRABAN ET JEAN BENOIT



Saviez-vous que ?

...UN PERMIS OU CERTIFICAT EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine ou encore d'un ponceau, ...

...LES ABRIS TEMPORAIRES

SONT PERMIS ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 15 AVRIL.

...LES CHIENS ET CHATS :

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 15\$ dollars. Maximum permis : 2 chiens par adresse

...UNE NUISANCE, C'EST :

- Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, chiens en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux,...
- L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 22 et 7h.
- Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts. La collecte de déchets volumineux se fait chaque premier vendredi du mois et le nouvel écocentre de Rigaud peut vous être utile.

...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'information visitez le site Santé Canada :

www.canada.ca



...LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

... ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les abris d'auto temporaires sont réglementaires dans la cour avant des habitations durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3m de la bordure de la rue dans la cour avant.

...COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) se réunit à tous les mois, pour toute demande de permis de construction, certificat d'autorisation, dérogation, lotissement... doit être soumis au CCU.

La Municipalité de Pointe-Fortune est actuellement à la recherche d'une personne intéressée à se joindre à son Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

...ADRESSE CIVIQUE

Règlement 353-2017, article 5 : « Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, »

...PRÉSERVATION DES ARBRES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (RÈGLEMENT 276, ART.713)

Une densité arborescente minimale d'un (1) arbre pour chaque 100 mètres carrés (1076 pi²) de superficie de terrain doit être conservée... Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.

...LE STATIONNEMENT L'HIVER EST RÉGLEMENTÉ

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule routier sur la voie publique entre 0h et 7h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité (RMH 330, article 7).

...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22. Le citoyen a la responsabilité de nous faire parvenir la preuve de vidange.





COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les lundis.

COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doivent être déposés avant 7 heure le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1er vendredi du mois.

Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux : les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

ÉCOCENTRE À RIGAUD

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

www.mrcvs.ca/écocentre ou 450-455-5434.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire :

1^{er} décembre au 31 mars
Lun-ven : FERMÉ, sam-dim OUVERT 9h à 16h

1^{er} avril au 30 novembre :
Lun, jeu, ven : OUVERT 12h à 17h; mar-mer : FERMÉ;
sam-dim OUVERT 9h à 16



Calendrier des collectes,
disponible en tout temps :
www.pointefortune.ca



Informations utiles sur la récupération :
www.recyc-quebec.gouv.qc.ca



Pour toute questions, communiquer avec nous :
450-451-5178, poste 0



Municipalité de
Pointe-Fortune